



## « TROPHEE AUDI 2024 –TOUR DES SEMAPHORES»

### SAINT-MALO

GRADE 5A - Organisé par la SNBSM - SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

Le 24 aout 2024

### INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### PREAMBULE

##### a) Catégories des bateaux concernés :

- IRC
- OSIRIS 1 (groupe net  $\geq 15$ )
- OSIRIS 2 (groupe net  $< 15$ )
- Muscadets.

##### b) Les bateaux admis à courir sont des MONOCOQUES dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Les bateaux habitables de la jauge IRC, armés en conformité à la division 240 pour la zone semi-hauturière ( $> 6$  Milles &  $< 60$  Milles nautiques) radeau de survie, moteur opérationnel et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- Les bateaux habitables de la catégorie OSIRIS 1, armés en conformité à la division 240 pour la zone semi-hauturière ( $> 6$  Milles &  $< 60$  Milles nautiques) radeau de survie, moteur opérationnel et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- Les bateaux habitables de la catégorie OSIRIS 2 et MUSCADETS, armés en conformité à la division 240 pour la zone côtière (jusqu'à 6 milles nautiques) moteur opérationnel et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

##### c) Chaque bateau est armé par un équipage de deux personnes

##### d) Chaque bateau concurrent doit présenter au moment de son inscription :

###### d.1) Pour les équipages (Régates de grade 5)

d1.1) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

d1.2) Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :  
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

.ou

la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

d1.3) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

d.1.4) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur au début des courses.



## d.2) Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating en cours de validité du groupe de système à handicap choisi : OSIRIS habitable ou IRC.

Dans chacun des deux systèmes le rating applicable à chaque bateau est celui porté au contrat ou certificat de jauge auquel le bateau est tenu d'être conforme.

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- L'absence de certificat impliquera le classement du bateau en invité avec référence au handicap figurant à la table OSIRIS.

- Les Muscadets ne sont pas soumis à l'obligation de certificat dans le cadre de leur classement spécifique.

## 1. REGLES : La régates sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),

1.3 Les règlements fédéraux,

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,

1.5 Les règles de la jauge IRC, OSIRIS et Muscadet,

1.6 Le règlement du TROPHEE AUDI concernant le classement général.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera communiquée par VHF sur le canal 08 et affichée au tableau officiel et au groupe WhatsApp « Trophée AUDI 2024 » au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du pavillon K avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera par radio VHF canal 08 à l'ensemble des bateaux concernés dont chacun devra accuser réception.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATTERRAGE, situé sur le port des Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le Groupe WhatsApp « **Trophée AUDI 2024** » sur lequel vous serez abonnés, au plus tard à la confirmation d'inscription.

3.2 Le PC course est situé à « l'ATTERRAGE » sur le Port des Sablons

3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le **canal VHF 08** et sur le groupe WhatsApp « **Trophée AUDI 2024** »

## 4. CODE DE CONDUITE

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs devront porter dans leur gréement de façon visible et pendant toute la durée de l'épreuve le PAVILLON AUDI, fourni par l'organisation.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC Course.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses

### PROGRAMME

#### Samedi 24 aout :

- à 8H30	: Ouverture de l'ATTERRAGE
- à 9H00	: Briefing des coureurs
- à partir de 9H30	: à disposition du Comité sur l'eau pour émergement
- à 10H00	: signal d'avertissement
En soirée	: publication des classements dès que possible après les courses

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus, ainsi qu'à l'Avenant portant ANNEXE PARCOURS.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

- IRC : Flamme BLANCHE
- OSIRIS 1 : Flamme ROSE
- OSIRIS 2 : Flamme JAUNE
- MUSCADET : Pavillon MUSCADET

## 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 9. LES PARCOURS

### 9.1 Description des parcours

9.1.1 Les Avenants aux IC publiés chaque veille de jour de course au plus tard à 20h comportent une ANNEXE PARCOURS incluant, pour chacun des parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ou contournée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.1.2 Au plus tard 20 mn avant le signal d'avertissement, pour chaque classe et chaque course, le comité de course pourra modifier les IC et avenants en application de l'article 2.2 des présentes IC et indiquer sur l'eau des parcours adaptés en fonctions des conditions météorologiques et de navigation.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont affichés au tableau de la vedette comité, annoncés par VHF canal 8 et publiés au groupe WhatsApp.

9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où un pointage pourra être effectué et/ou le parcours pourra être réduit sont précisées en ANNEXE PARCOURS.

9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en ANNEXE PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Arrivée
Bateau avec pavillon Orange Bouée tétraédrique orange ou Bouée longiligne (« frite ») verte ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bouée cylindrique jaune ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bouée tétraédrique orange ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours	Bateau avec pavillon Bleu Bouée cylindrique jaune ou Bouée longiligne (« frite ») verte ou élément naturel ou de balisage précisé en annexe parcours

Les coordonnées géographiques approchées des éléments naturels ou de balisage pouvant constituer des marques sont indiquées en annexe

10.2 Si une marque de parcours est absente, les bateaux devront « passer » la position de la marque absente, en prenant une trace GPS de ce passage, et en la conservant jusqu'à l'issue de l'épreuve. Le Comité de course se réserve la possibilité de contrôler les traces GPS de tout concurrent afin de s'assurer qu'il a bien effectué le parcours (voir la définition « Effectuer le parcours » dans les RCV 2021-2024)

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât, arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course, à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Procédure de départ : les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26 avec signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

Minutes avant le signal de départ	Signification	Signal sonore	Signal visuel
5 mn	Signal d'Avertissement	Un son bref	Pavillon de Classe envoyé
4 mn	Signal Préparatoire	Un son bref	Pavillon Préparatoire envoyé
1 mn	1 Minute avant départ	Un son long	Pavillon Préparatoire affalé
0	Signal de Départ	Un son bref	Pavillon de Classe affalé

- 12.4 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 08. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 12.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2), ce délai pourra être porté à **30 minutes** à la discrétion du comité de course et cette décision sera alors annoncée au plus tard 5 minutes avant le premier signal d'avertissement par VHF canal 08 après envoi du pavillon K appuyé de 3 signaux sonores.
- 12.6 Le Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou UFD, BFD, ou ZFP au plus tôt après le signal de départ sur le canal VHF 08 toutefois l'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation ; ceci modifie la RCV 62.1(a).

43 Article supprimé

#### 14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau Arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit passer à une distance de moins de 200 mètres de la marque et prendre son heure d'arrivée telle qu'affichée au GPS au moment où il relève la marque d'arrivée à 90° de la route directe depuis la marque de parcours précédente. Un bateau qui réalise ainsi son auto-pointage indique au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable et de préférence en utilisant le groupe Whatsapp « **Trophée AUDI 2024** »

#### 15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 Quand le départ se fait sous pavillon Z, un bateau dont une partie de la coque se trouve côté parcours de la ligne de départ dans la minute précédant le départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

#### 16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 08, si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne ; les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

#### 17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera communiquée par VHF 08 et au groupe WhatsApp « **Trophée AUDI 2024** ».
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du bateau Comité.
- 17.3 Des avis seront envoyés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, sur le groupe WhatsApp « **Trophée AUDI 2024** » pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ATERRAGE.  
Elles commenceront à l'heure communiquée sur le groupe WhatsApp «**Trophée AUDI 2024**».

#### 18. CLASSEMENT

- 18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées : aucune course ne sera retirée

- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et sur le groupe WhatsApp « **Trophée AUDI 2024** » au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du dernier jour des courses.

## 19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Le canal VHF utilisé en course sera le canal canal 08 ; les bateaux devront assurer une double veille 16 et 08
- 19.2a [DP] [NP] Les bateaux devront être à disposition et passer pour pointage à proximité visuelle du bateau du Comité de Course 20 minutes avant le premier signal d'avertissement chaque jour.
- 19.2b [DP] [NP] Un émarginement sur l'eau par VHF pourra être mis en place, incluant la déclaration du nombre de personnes présentes à bord.
- 19.3a [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible par VHF canal 08.
- 19.3b [DP] [NP] En cas d'évènement de mer et pour tout sujet concernant la **sécurité** les bateaux informent **par VHF** le Comité de Course canal 08 **et** le Cross Corsen canal 16 (pour ce dernier, également possible par téléphone = 196)
- 19.4 [DP] [NP] La RCV 40.1 (port des Equipements Individuels de Flottabilité) est applicable à tout moment depuis le départ et jusqu'au retour au ponton. Ceci modifie la RCV 40.
- 19.5 Navigation dans les chenaux d'accès de SAINT-MALO

Pour rappel RIPAM : REGLE 9 - CHENAUX ETROITS : « *Les navires de longueur inférieure à 20 mètres et les navires à voile ne doivent pas gêner le passage des navires qui ne peuvent naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur d'un chenal étroit ou d'une voie d'accès* ».

## 20. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon SNBSM et le pavillon AUDI

## 21. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus doivent être conservé à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports dans le respect des éléments de droit en vigueur.

## 22. EMBLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port. Merci à chacun des concurrents de prendre contact avec le bureau du port de plaisance des Bas Sablons (0299817134).

## 23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau du vendredi 23 aout à 20h jusqu'à la fin de la dernière course le samedi 24 aout sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 24. PRIX

Le premier de chaque classe recevra un prix lors de la finale du Trophée AUDI 2024 (Dimanche 15 Septembre 2024)

## ARBITRES DESIGNES

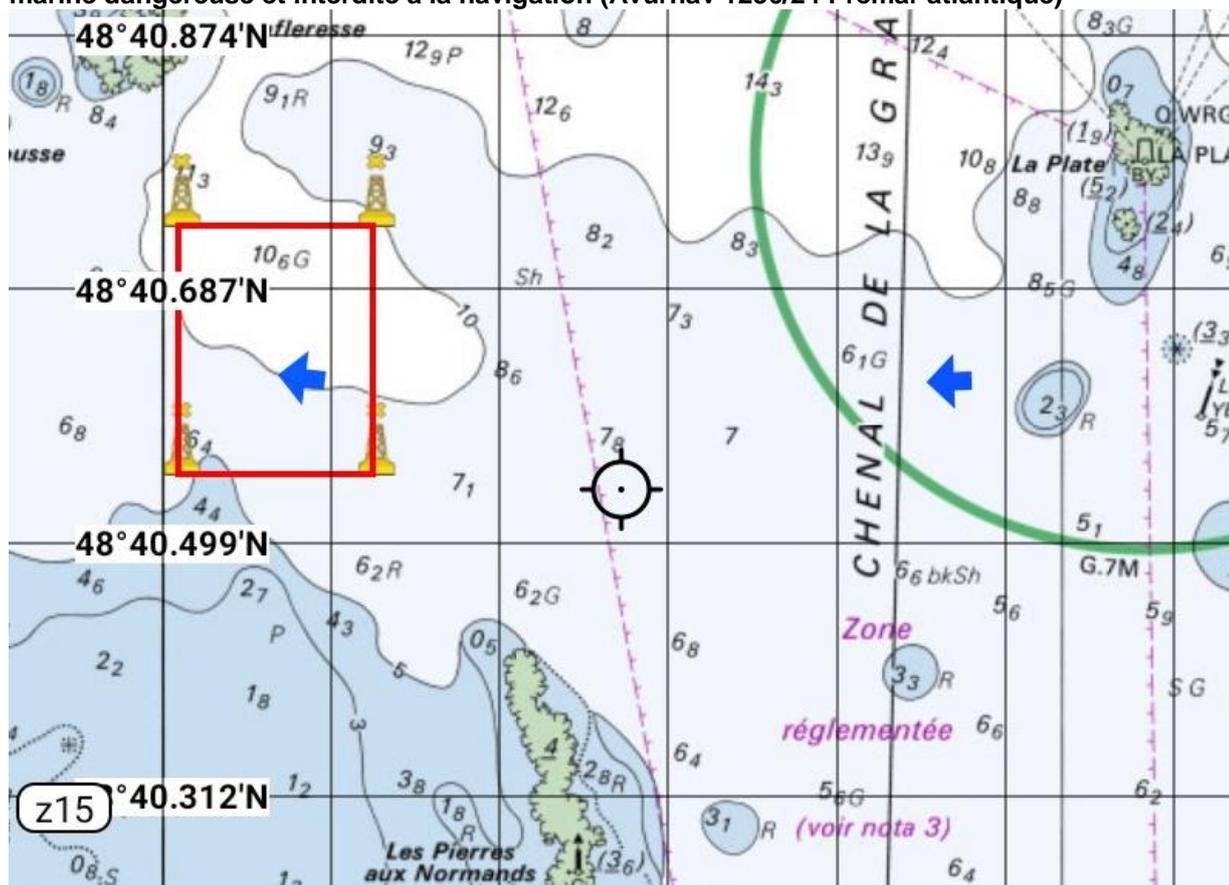
- **Président du comité de course** : Jean JOURNE *Contact 06 30 56 34 90 par SMS uniquement*
- **Comité de Course Adjoint** : Jacques MINET
- **Président du jury** : Patrick BREHIER
- **Commissaire aux résultats** : Philippe LAVENANT

**ANNEXE ZONE DE COURSE :** Selon illustration par extrait de carte ci-dessous  
*Ne pas utiliser pour la navigation*



**Zones constituant des obstacles :**

La zone matérialisée par le polygone rouge ci-dessous correspond à une étendue de filières d'aquaculture marine dangereuse et interdite à la navigation (Avurnav 1256/24 Prémair atlantique)



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques indiquées par un astérisque aux ANNEXES PARCOURS portées par les Avenants journaliers aux IC

## Annexe marques de parcours : coordonnées géographiques des marques

*Valeurs à titre indicatif, chaque bateau demeure responsable de sa navigation*

Nom de la marque	Coordonnées WGS84 approximatives : Latitude Nord	Longitude Ouest
Coffre n° 1	48°38,2505	02°02,5132
Coffre n° 2	48°38,0722	02°02,3609
Coffre n° 3	48°37,9410	02°02,2558
Coffre N°4	48°37,8094	02°02,0731
Bouée Rance Sud	48°38,5	2°02,2
Bouée Rance Nord	48°38,7	2°02,3
Bouée les Grelots	48°39,2	2°02,9
Phare le Buron	48°39,4	2°03,6
Bouée Basse du Buron	48°39,42	2°03,51
Bouée Les Clefs d'Aval	48°39,72	2°03,91
Bouée Les Pierres Garnier	48°39,98	2°04,41
Bouée les Patouillots	48°39,7	2°04,3
Bouée les Crapauds du Bé	48°39,4	2°02,5
Bouée Roche aux Anglais	48°39,6	2°02,3
Bouée le Bouton de la plate	48°40,6	2°01,8
Tourelle La Plate	48°40,7	2°01,9
Bouée St Servantine	48°42,0	2°01,0
Bouée les Letruns	48°40,8	2°00,6
Balise la Petite Bigne	48°41,6	1°58,7
Bouée la Basse aux Chiens	48°42,6	1°57,3
Bouée La Grande Bunouze	48°43,2	1°50,9
Bouée Ruet	48°43,446	1°50,121
Bouée la Fille	48°44,2	1°48,4
Bouée Le Videcoq	48°49,641	1°42,147
Bouée Anvers	48°53,899	1°41,094
Bouée Le Founet	48°53,178	1°42,424
Bouée Les Epiettes 1	48°52,058	1°49,018
Bouée Les Epiettes 2	48°52,033	1°49,089
Bouée SE Minquiers	48°53,435	2°00,089
Bouée S Minquiers	48°53,075	2°10,097
Bouée SW Minquiers	48°54,342	2°19,394
Balise Platier des Lardières	48°38,8	2°08,0
Balise les Herplux	48°38,0	2°10,1
Bouée les Platus	48°37,6	2°10,6
Bouée les Bourdinots	48°39,1	2°13,3
Bouée Laplace	48°39,7	2°16,4
Balise les Pourceaux	48°38,5	2°02,8
Balise Le Moulinet	48°38,53	2°02,81
Balise Le Rochardien	48°38,68	2°04,38
Bouée Port Blanc	48°38,8	2°05,0
Balise le Diamant	48°38,5	2°05,2
Balise le Petit Buzard	48°38,9	2°05,4
Balise le Petit Genillet	48°38,8	2°05,9
Balise le Petit Pot de Beurre	48°39,2	2°06,4
Bouée la Moulière	48°39,1	2°06,7
Bouée Bunel	48°40,8	2°05,3
Tourelles les Courtils	48°40,5	2°05,7

Phare et Balise du Grand Jardin	48°40,2	2°04,9
Bouée Basse du Nord	48°40,0	2°05,0
Bouée le Sou	48°40,2	2°05,2
Bouée Basse du Boujaron	48°40,2	2°05,9
Bouée Buharats	48°40,3	2°07,5
Bouée Atterrage Saint Malo	48°41,4	2°07,3
Bouée Vieux Banc Ouest	48°41,9	2°10,1
Bouée Vieux Banc Est	48°42,5	2°09,4
Bouée Banchenou	48°40,5	2°11,4

### Marées à Saint Malo

Tous les horaires sont indiqués en heure légale française

*Données à titre indicatif, chaque bateau demeure responsable de son information et de sa navigation*

Date	Coefficient (centièmes)	Heure	Hauteur
<b>Samedi 24 aout</b> 94 – 88		11h11	12m18
		18h09	1m74
		23h29	12m06